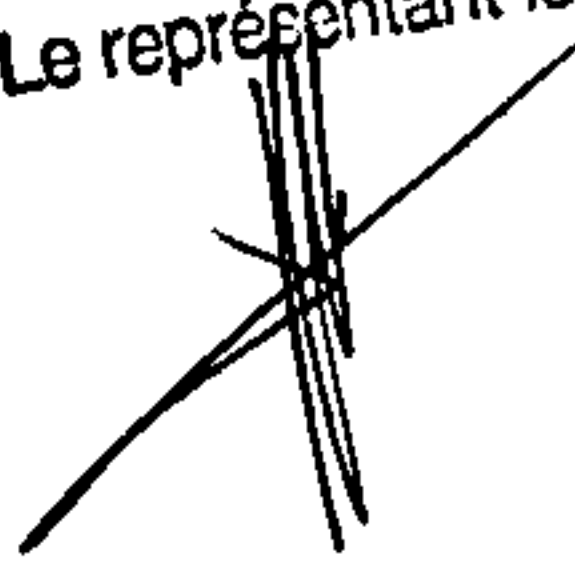


Copie Conforme

Le représentant légal



PROVENCE HABITAT
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 , avenue des Belges
Résidence Rotonde
13100 AIX EN PROVENCE

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 484 594 296
CHRONO 2005 B 1646

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 31 MARS 2006

L'an deux mille six et le trente et un mars à neuf heures , les associés se sont réunis en assemblée générale au siège social , sur la convocation qui leur en a été faite par la Gérance , dans les formes statutaires , en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du Gérant ,
- nomination d'un nouveau Gérant ,
- pouvoirs à donner .

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social , le quorum prévu par la loi est atteint .

Monsieur le Gérant prend la présidence de l'assemblée . Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'avis de convocation ,
- la feuille de présence de la présente assemblée ,
- le rapport de la Gérance ,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ,
- les autres documents d'information des associés prévus par la loi ,
- un exemplaire des statuts sociaux .

Il déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition et communiqués aux associés dans les conditions et délais légaux , ce dont il lui est donné acte .

Puis il est donné lecture du rapport de la Gérance .

Monsieur le Président expose aux associés que pour des raisons personnelles , il présente sa démission de son mandat de Gérant à compter du 1^{er} avril 2006 .

Monsieur le Président offre ensuite la parole à ceux des associés qui désireraient la prendre .

LE POT GTC AIX N° 3031 DU

26 MAI 2006

RCS 184-534-236-

2005B1646-

Après un échange de vues , personne ne demandant la parole , Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions soumises à l'assemblée , à savoir :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés prend acte de la démission , avec effet au 1^{er} avril 2006 , de Monsieur Carmelo ZAPPITELLI de son mandat de Gérant .

L'assemblée générale ordinaire des associés le remercie du travail qu'il a effectué et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion pendant son mandat .

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente , l'assemblée générale ordinaire des associés décide de nommer en remplacement de Monsieur Carmelo ZAPPITELLI , Gérant démissionnaire , Monsieur Jean-Pierre VOIRIN domicilié au 4 rue du Commandant Rolland à MARSEILLE 8^{ème} , en qualité de nouveau Gérant de la société , à compter du 1^{er} avril 2006 .

Monsieur Jean-Pierre VOIRIN exercera ses pouvoirs conformément à la loi et tels que prévus dans les statuts . Il est précisé que ce mandat n'est pas rémunéré mais que le gérant sera remboursé de ses frais de voyages , déplacements , missions et représentation sur présentation de justificatifs .

Monsieur Jean-Pierre VOIRIN remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et accepte le mandat qui lui est ainsi conféré .

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original , d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires .

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole , la séance est levée à dix heures .

De tout ce que dessus , il a été dressé le présent procès-verbal qui , après lecture , a été signé par tous les associés présents ou représentés .